

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

Dr N. E. DIONNE, Rédacteur en Chef

LÉGER BROUSSEAU, Editeur Propriétaire.

FRANCE

EST-CE UN RÉVEIL ?

Paris, 22 décembre.

Voilà encore une fois le ministère battu. Se relèvera-t-il de nouveau ? C'est fort possible. Nos ministres sont habitués aux humiliations, c'est leur pâture, qu'ils dévorent en se résignant et en tremblant.

Ils savent bien, et le public ne l'ignore pas non plus, qu'ils ne siègent pas au banc ministériel pour leur plaisir. C'est une volonté plus puissante qu'eux qui les y cloue, et ils y resteront, comme au pilori, tant que le maître ne leur aura pas rendu leur liberté.

Ils gouvernent par la grâce de M. Gambetta, et ils n'oseraient abdiquer.

Au surplus, peu nous importe. Marionnettes pour marionnettes, autant celles-là que d'autres. Elles sont assez amusantes. Tant que la même main tiendra les fils qui les font mouvoir, nous nous sentirons fort désintéressés dans ces changements de pupazzi.

L'échec du cabinet n'est donc pas ce qui nous touche ; mais il nous semble que nous respirons plus aisément après avoir entendu ce verdict qui tombe comme un coup de massue sur ces têtes hautes, ces masques grotesques, ces insulteurs de Dieu, ces oppresseurs du peuple.

Arracher au peuple sa foi, c'est assurément le plus grand des crimes en même temps que la pire des tyrannies.

Qui l'aurait cru ? Il s'est trouvé dans le Sénat républicanisé à outrance, comme on sait, une majorité de 74 voix pour flétrir les agissements de M. le préfet de la Seine, dénonçant en plein jour les écoles municipales laïcisées de la ville de Paris, des crucifix et des images de la Vierge, qui rappelaient aux élèves la religion, dans laquelle la loi du pays veut qu'ils soient instruits.

C'est à l'initiative courageuse de M. Buffet que nous devons ce vote qui soulage la conscience publique. L'honorable sénateur, en un langage concis et énergique, a adressé au ministre de l'instruction publique un interrogatoire qui ressemblait à un acte d'accusation.

M. Jules Ferry, avec son insolence habituelle, tout en regrettant quelques maladroites de détail, a pleinement justifié son subordonné, M. Hérod.

C'en était trop. Après une vive réplique de M. Buffet, devant laquelle le président du conseil n'a pu que courber la tête, l'honorable sénateur royaliste, M. de Lareinty, s'est écrié qu'on ne pouvait en rester là ; il a demandé que la question fût changée en interpellation.

Il est impossible de déployer plus de légitime indignation que ne l'a fait M. de Lareinty ; quant à M. Hérod, il a dépassé par son cynisme toutes les impudences et toutes les impudences de l'irréligion la plus effrénée.

Le Sénat a eu honte de ces énor-

mités, et, malgré les clameurs d'une partie de la gauche, un ordre du jour impliquant le blâme de l'acte qui a révolté avec tant de raison l'honnêteté publique a été voté par 159 voix contre 85 opposants. Est-ce un réveil du Sénat ?

LÉONCE DE LA RALLAYE.

Situation générale des affaires

30 novembre 1880.

Le samedi 27 novembre, le procès que M. le général de Cissey a intenté à MM. Laisant et Rochefort a été marqué par un incident d'audience qu'il importe de signaler, vu son caractère significatif et véritablement inouï.

L'avocat du général ayant fait une sortie oratoire de la plus grande véhémence contre ces hordes de la Commune, contre ce ramas d'assassins et d'incendiaires que son client, a-t-il osé dire, "se fait honneur d'avoir traités non en soldats, mais en bandits", une triple salve d'applaudissements, partis des bancs du barreau, a souligné ce passage, et il s'en est suivi une scène de tumulte violent en raison de laquelle le président a dû suspendre l'audience.

Tout naturellement, cette interruption si peu réglementaire, de la part de membres du barreau, a été immédiatement admonestée par M. Rousseau ancien bâtonnier de l'ordre, puis blâmée sévèrement par M. le président du tribunal.

Les journaux républicains sont unanimes pour l'improver ; les uns avec le courroux sans mesure de gens qui peuvent se croire personnellement atteints ; les autres, avec une colère plus contenue, flétrissant ce qu'ils appellent "un scandale".

C'est un scandale, en effet, et même inouï. Mais nous vivons à une époque où le scandale engendre le scandale, et où les choses inouïes se font jour sous toutes les formes. Rien de normal, rien de régulier dans cette situation pathologique qui a les caractères de l'anéantissement physique et moral.

On assure que M. Gambetta a désiré, en cette affaire du moins, que les intransigeants et les communards eussent le caquet fortement rabattu et l'épiderme fortement égrillé.

Eh bien ! il doit être content de l'incident de samedi, et de la façon dont l'auditoire de la 8e chambre a accueilli la sortie vengeresse de M. Lobinet de Cléry contre le fameux "hail'on de guerre civile" dont l'intransigeance prétend faire le drapeau de la République.

L'ovation irrégulière faite par le barreau à l'avocat de M. de Cissey est d'ailleurs compensée par celle dont Rochefort a été l'objet à sa sortie du tribunal. "A la sortie de l'audience, dit l'*Intransigeant*, une ovation enthousiaste a accueilli notre rédacteur en chef. Par ses applaudissements sans fin, cette foule émue, si profondément sympathique, a prononcé son arrêt : c'est celui de l'opinion publique, qui vaut tous ceux des tribunaux."

Voilà qui est au mieux. Mais la majorité de l'auditoire de

la 8e chambre, qui s'est énergiquement prononcée contre la Commune, n'était-ce donc pas une "foule" aussi, une foule émue et profondément sympathique ? La manifestation n'était-elle pas "une manifestation d'opinion publique" ? n'a-t-elle pas prononcé son arrêt ? et pourquoi cet arrêt ne serait-il pas valable, même contre les paroles de blâme du président !

Au président et à ses deux assesseurs ajoutés M. Rousseau et M. Barbeau, l'ancien bâtonnier, l'autre ancien bâtonnier de l'ordre, et tous deux vitupérateurs de la manifestation, cela fait cinq en tout, et les autres étaient en bien plus grand nombre.

Donc, ils avaient raison, si la raison est nécessairement du côté du nombre. L'application de cette théorie, mais portée au comble, par exemple, nous la retrouvons dans la réponse qu'un prévenu vient de faire aux juges du tribunal correctionnel de Blois. Cette réponse a été "qu'il refuserait de répondre parce qu'il ne reconnaissait d'autre loi que celle du peuple souverain."

Voilà l'inouï encore une fois. Mais comme cela est bien de notre temps, et comme nous reconnaissons à ces signes la marche triomphale de l'idée moderne !

Les journaux anglais nous apportent le texte d'un discours prononcé samedi, dans le comté de Stafford par lord Granville. "La situation en Irlande, a dit le ministre des affaires étrangères, est humiliante pour l'Angleterre, elle ne peut se prolonger." On saura à l'ouverture de la session, comment le ministère compte s'y prendre pour y mettre un terme.

Sur les affaires d'Orient, le ministre anglais ne paraît rien avoir dit qu'on ne sache déjà. Il a affirmé que le concert européen subsiste, et il a expliqué la décision prise par la Porte de céder Dulcigno, par les pourparlers engagés entre les puissances, au sujet de la proposition anglaise d'une occupation de Smyrne. Constatons en passant un mot de lord Granville : "La question grecque ne peut rester sans solution."

Constatons ici que l'effectif de l'armée grecque est actuellement de 55-000 hommes, et que les Turcs ont massé 4 800 hommes dans l'arrondissement de Domokos, à la frontière de Thessalie.

Une ligue pan-islamique s'est formée en Thessalie et en Macédoine. Elle marque, dit le *Daily News*, un nouveau pas dans la politique réactionnaire du parti qui domine actuellement à Constantinople.

Un des buts de la ligue est d'empêcher l'annexion de la Grèce d'une portion quelconque du pays. On s'attend d'instinct en instant à des événements graves.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit :

Quant à la question de Dulcigno, elle paraît parfaitement vidée. Les Monténégrins ont occupé la ville et les hanteurs qui la dominent jeudi

soir, à six heures, sans lutte. Les Turcs se sont retirés dans la direction de Sentari. Deux canonnières autrichiennes et un vaisseau anglais croisent dans la rade de Dulcigno.

Avant la reddition de Dulcigno, Dervish pasha avait fait arrêter le gouverneur Hadji-Omar, et l'avait envoyé sous escorte à Medua. Il avait aussi publié une ordonnance défendant aux habitants de se montrer en armes.

Une dépêche nous apporte l'analyse du discours du Trône prononcé samedi à l'ouverture du Parlement roumain. Sur la question du Danube, qui est la question du jour, le prince Charles a déclaré que la Roumanie saurait défendre ses grands intérêts en s'appuyant sur le texte des traités et sur le principe de la liberté de navigation. Ce principe a été posé, on s'en souvient, par le congrès de Vienne, et il s'applique aux fleuves dont les rives appartiennent à plusieurs Etats.

Les terreurs d'un autocrate

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le sombre et effrayant tableau qui suit, tel que le donne le *Courrier de Bruxelles* ; c'est un morceau profondément pensé et pathétiquement écrit.

Le onzième successeur de Pieterle Grand, souverain absolu de 90 millions de sujets, seul chef religieux, militaire, judiciaire, seul administrateur et législateur de douze races d'hommes répandus sur un territoire de 19 millions de kilomètres carrés, embrassant la moitié de l'Europe et le tiers de l'Asie, le maître sans partage de l'immense empire qui porte son front jusqu'aux glaces du pôle, étale ses flancs robustes de l'empire chinois à l'empire turc, et heurte de l'autre côté le seuil de l'empire indobritannique, l'homme qui d'un même signe peut lancer à la fois ses escadrons sur la Baltique et le Grand Océan, sur la mer Noire et les mers polaires, pousser des armées sur la Suède, l'Autriche, l'Allemagne ou les restes de la Turquie par lui mise à l'agonie, dicter les résolutions de la Perse, faire trembler l'Angleterre au centre de sa richesse et de sa puissance, attaquer le Japon avec des cuirassés, ou jeter sur les abords du vaste plateau mongol des hordes de Khalkas, de Cosaques, de Baschkirs, de Circassiens, de Kirghiz et de Turcomans, restes des vieux Huns d'Attila, — le czar Alexandre se meurt de consommation nerveuse, sous les menaces d'une secte insaisissable.

Pendant que des centaines de diplomates et des milliers de soldats exécutent ses ordres et font respecter sa gloire jusqu'aux extrémités des deux continents, il n'ose plus dormir, il ose à peine manger.

Soixante mille hommes de troupes bordent la route par laquelle il lui faut passer... et il n'ose pas passer ; entouré de sa famille, de sa noblesse, de ses hauts fonctionnaires, de ses milliers de gardes, de son innombrable police, il n'a pas une heure de

repos, pas une minute de vie assurée contre le poignard, ou le pétrole ou le revolver, ou la dynamite, ou le poison.

Il essaie, le grand autocrate de toutes les Russies, d'échapper à l'insaisissable ennemi, il ruse avec lui, il lui cache ses chambres, ses sorties, ses résolutions ; et, dans la chambre où il réfugie ses terreurs, il trouve en entrant un billet ironique de la secte ; elle assiste à ses repas, elle entend les délibérations de son conseil, elle examine derrière lui les rapports de sa police, elle sait le mot d'ordre de sa garde, elle s'assied, tranquille et décidée, sur la route qu'il va suivre ; et pendant qu'il fait soupçonneusement fouiller les recoins de son empire pour tâcher de la saisir, elle cite ses généraux et ses policiers à un tribunal invisible, les juge, les condamne et les exécute à jour dit.

Quelle vie ! ou mieux quelle agonie !

Être maître et seigneur de tout, de la vie des hommes et de leur honneur, de leurs enfants, de leur foyer, de leurs biens, — et dépendre soi-même d'une volonté implacable, arrêtée, qui tient le maître à sa merci, qui connaît tous ses actes, défie toutes ses enquêtes, lui signifie sa mort, et le tuera quand elle le voudra !

Savoir qu'elle tient cette vie dans ses mains, et qu'il est inutile de chercher à lui échapper, qu'elle frappera ce soir, demain ou dans un mois, à son gré, et que le coup ne peut être paré...

Figurez-vous un criminel enchaîné au billot, la tête sous le couperet d'acier qu'un bourreau s'amuse à élever et à rabaisser jusqu'à lui toucher le col sans que le malheureux sache à quelle minute, à quelle seconde cessera le supplice... Combien de temps croyez-vous que put durer cette affre de la mort ?... Une heure ? un jour ?... Celle du grand empereur dure depuis bientôt deux ans.

En vain l'a-t-il vingt fois bravée, cent fois secouée ; en vain deux ou trois misérables, surpris à l'œuvre, ont-ils payé d'une mort obscure le hasard qui les a livrés. L'invisible ennemi en sourit de pitié...

N'est-il pas toujours aussi fort, aussi impénétrable ?

N'a-t-il pas cinquante mille bras à sa disposition pour exécuter ce qu'il voudra, quand il le voudra, comme il le voudra ?

Son ricanement muet ne dit-il pas :

" Cherchez, empereur, cherchez, car j'ai tout envahi, tout corrompu ; et tout doit vous être suspect ! "

" Suspect le soldat qui garde la route de Moscou ; suspect le *monkitch* qui, au passage de l'impérial drojki, s'incline en croisant les mains sur son cœur ; suspect le sergent de ville chargé d'éclairer vos sorties ; suspects les grenadiers qui montent sa faction aux grilles du palais, l'officier qui attend vos ordres dans le vestibule, l'aide-de-camp qui écrit sous votre dictée, le laquais qui tient en mains votre cheval favori, le domestique qui apporte vos

" plats... suspect votre valet de chambre bre lui-même, et jusqu'au pape qui, dans la chapelle impériale, chargé de ses lourds ornements dorés, appelle tout haut les bénédictions du Ciel sur l'illustre Alexandre Nicolaïewitch, quatorzième empereur Comanoff... Je suis à votre table, à vos conseils, dans vos carrosses, à votre lit, dans vos rêves... Je vous ai condamné à mort... "

Et, de fait, l'atroce sentence s'exécute lentement, d'elle-même, par le seul effet de sa persistance implacable, sans que le bourreau daigne dire si c'est ainsi qu'il entend que cela finisse, ou s'il tient en réserve quelque coup nouveau.

Victor Hugo, dans un de ses drames à effet, met dans la bouche d'Angelo, tyran de Padoue, parlant à la comédienne La Tisbé, une sombre peinture de l'espionnage exercé sur lui par le conseil des Dix.

Que devient ce roman, avec les petites proportions des personnages et la fausseté historique de son concept, à côté des réalités qui sont données en spectacle au monde, dans la personne d'un tel souverain !

Que les lugubres membres de l'association vindicative et haineuse triomphent du succès de leur œuvre, inconscients qu'ils sont des causes pour lesquelles Dieu l'a permise !

Pour nous, chrétiens, qui devons élever nos cœurs plus haut que la terre et ce qui s'y agit de passions, c'est avec la crainte et le respect des jugements divins que nous contemplons cette terrible et significative leçon de Dieu aux maîtres du monde.

Si la grande race des Romanoff chancelle en ce moment, poursuivie et sapée jusque dans ses racines par la réaction nihiliste qu'a enfantée le schisme grec en décomposition, qu'elle se rappelle la Pologne asservie contre le droit, et les catholiques traqués dans leur foi !

C'est ici qu'un Bossuet pourrait s'écrier : *Intelligite, reges ; erudimini, qui judicatis terram !*

Les mines de l'Altai et de l'Oural, les bords glacés de la Léna et les sombres forêts de la Podolie, où gisent encore, la poitrine trouée par les balles des soldats impériaux, tant de milliers de pauvres paysans, glorieux martyrs de la foi romaine, apporteraient la réponse et commenteraient le texte.

Que les derniers Romanoff regardent donc, et qu'ils prononcent entre leurs sujets catholiques morts sans résistance pour l'honneur de la vérité, et les fureurs des révolutionnaires socialistes, nés de l'excès du vide religieux que l'erreur de Photius est impuissante à combler, de l'excès d'une sujétion inconnue dans les nations qui se gouvernent selon l'esprit de l'autorité catholique.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

14 Janvier 1881.—No 34

LE PARDON DU MOINE

Par RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

Vous avez eu tort, grand tort ; dans l'église se trouve le *Camarin* abritant un Christ plus grand que nature, et dont la tête respire un sentiment de véritable grandeur. Ce qui, sans doute, vous eût paru d'un caractère moins artistique, c'est son abondante chevelure noire et l'épaisse barbe qui tombe sur sa poitrine.

—En effet, dit Ridalto ; et quelle origine donne-t-on à cette statue ?

—A défaut de certitude, voici ce que m'a conté le sacristain. Vers l'an 1250, les flots apportèrent au Grand de Valence, cette curieuse œuvre d'art... On lui dressa un autel d'argent massif, sur lequel fut placée la statue, entre des flambeaux de même métal, et la barbe qui fait l'objet de l'admiration de tous les fidèles a poussé depuis que le Christ

reçoit à San-Salvador les hommages de la foule.

—Je ne manquerai point de visiter San-Salvador, répliqua Ridalto avec un sourire, quoique la barbe et les cheveux ajoutés par le goût espagnol aux statues religieuses me semblent assez discutables.

—Oui, vous avez raison, dit Milagro ; mais que voulez-vous ? Tous les artistes ne peuvent douer leurs œuvres de l'admirable sentiment qui rayonne dans les vôtres ; quand ils ne frappent pas juste, ils frappent fort ; mais qu'importe ! la foi qui pousse le peuple s'agenouiller devant ces images n'en est pas moins agréable à Dieu ; sa naïveté même ajoute à sa valeur.

Lentement, Ridalto s'accoutuma à la compagnie du vieux Milagro ; chacun de ces hommes devinait que l'autre cachait un secret dans sa vie ; mais chacun aussi respectait cette source de douleur. Plus d'une fois le peintre-sculpteur se révolta contre les relations existantes entre lui et Milagro, mais il finissait toujours par se donner tort à lui-même en se demandant :

—S'il ne venait pas, qui donc visiterait cette maison ?

Sans nul doute, grâce au succès général obtenu par ses œuvres, il eût été facile à Ridalto de nouer des relations à Valence ; mais aux avances qui lui avaient été faites d'une façon discrète, il avait répondu avec tant de

froid que ses plus chauds admirateurs le jugèrent atrabilaire et insouciant.

Pendant un soir d'été, plus brûlant que les plus brûlants jours de l'Espagne, un orage d'une violence inouïe éclata.

Le ciel, assombri par les nuées, s'éclaira de blafards lueurs ; les roulements du tonnerre remplirent d'épouvante les habitants du village ; les vagues de cette mer ; si bien que d'ordinaire, se cabrèrent et bécotaient sur le rivage, entre-choquant les barques et faisant courir péril de mort aux matelots qui se trouvaient en mer.

On eût dit qu'un cataclysme effrayant allait anéantir ce coin de terre. Les éclairs se succédaient sans relâche ; les bruits sourds se répétaient dans les sierras voisines ; dans les maisons fermées, les pauvres gens priaient, et la petite chapelle du port de Grao était remplie de fidèles faisant des vœux à la Vierge.

Au moment où commençait cet orage, Milagro se disposait à quitter Ridalto ; celui-ci ne permit point que son hôte s'éloignât par un temps si dangereux, et il insista pour le garder, en le priant d'accepter la moitié de son modeste repas. José, le malheureux José, sorti du *presidio*, avait donné au sculpteur tant de preuves d'attachement, que celui-ci avait fini par le prendre tout à fait à son service.

Le pauvre garçon n'était pas né méchant ; un accès de colère lui avait mis une *navaja* à la main, et le rude coup qu'il avait porté à son adversaire ayant laissé celui-ci pour mort, José fut livré à la justice. Par bonheur, le blessé revint à la vie, et sa rancone ne survivant pas à son mal, il fut le premier à demander d'abord des adoucissements à la situation de José, puis à implorer sa grâce entière, en faisant appuyer sa demande par des maîtres influents chez lesquels il servait. La générosité, l'opiniâtreté de ses démarches obtinrent un heureux résultat, et José libéré put reprendre une vie honnête.

Il se trouvait parfaitement satisfait de son nouveau maître, Ridalto, et lui répétait souvent qu'il ne le quitterait jamais, à moins qu'il n'épousât Mercedes, la sœur de celui à qui il avait porté un si terrible coup de couteau.

José se multipliait à la Maison-Close, et, à voir l'ordre qui y régnait, on eût pu croire que trois serviteurs au moins se partageaient la besogne.

Milagro, après un faible refus, accepta l'hospitalité de l'artiste. Il semblait à la fois content et effrayé de rester dans cette maison. Était-ce l'orage qui le rendait si nerveux et si impressionnable ? Son visage reflétait des émotions terribles, qui passaient sur sa face avec la foudre. L'électricité de l'air tendait ses nerfs ; les veines de son front se gonflaient,

ses prunelles brillaient tantôt d'un feu sombre et tantôt s'éteignaient jusqu'à l'atonie. Il restait silencieux pendant de longs moments, ou brusquement il parlait avec une volubilité étourdissante, comme s'il redoutait de s'abandonner à ses pensées.

Le repas fut court ; cependant Milagro, sans doute pour se donner du courage, vida un flacon entier de vin d'Alicante.

Loin de se calmer, l'orage demandait de fureur. Ridalto allait demander les flambeaux, quand Milagro le supplia de n'en rien faire.

—De l'ombre ! dit-il, il me faut de l'ombre !

Et il s'enfonça dans un fauteuil, tressaillant aux bruits sourds du tonnerre, aux éclats secs de la foudre.

Pendant ce temps, Ridalto, replié sur lui-même, paraissait s'absorber dans une grave pensée.

—Vous priez, vous ? lui demanda Milagro ; vous priez ?

—Je prie pour être consolé !

—Je ne puis pas, moi, non je ne puis pas ! répéta Milagro avec un gémissement.

—Pourquoi ne pouvez-vous pas prier ? demanda doucement l'artiste.

Le vieillard secoua sa tête blanche.

—Dieu ne m'écoute point, fit-il ; il ne pourrait pas m'écouter.

—Ah ! dit Ridalto, même au milieu du fracas de cet orage, il distinguerait la voix d'un petit enfant...

—Non ! reprit Milagro avec une obstination désolée... Quand j'ai tenté de l'implorer, ma voix, ma voix pleine de larmes a toujours été couverte par un bruit, un tout petit bruit... Ne l'entendez-vous pas ? s'écria Milagro avec épouvante... c'est faible, si faible ! Des gouttes tombant une à une sur le parquet : flou... flou... flou... Et puis, ne sentez-vous pas une odeur étrange emplir cette chambre, cette maison ?

—C'est l'odeur sulfureuse de la nuée, dit Ridalto.

—Non ! non ! ce n'est pas ça... Mais une odeur vague, fade, écœurante... l'odeur du sang, du sang qui coule toujours !

—Taisez-vous, taisez-vous ! s'écria Ridalto ; vous prononcez des paroles terribles...

—Elles sont en moi, elles m'oppressent, elles m'étouffent... Ah ! ces éclairs me brûlent les yeux ! A leur lueur, ne voyez-vous point s'avancer un fantôme ?

—Non ! non ! vous êtes fou, Milagro ! ces hallucinations vont fuir avec l'orage... Calmez-vous, tombez à genoux si vous souffrez, si vous avez peur, mais cessez de vous abandonner au délire de votre imagination...

(A suivre.)

SOMMAIRE.

France.
Situation des affaires.
Les terribles d'un autocrate.
FÉLLETON.—Le pardon du moine [A SUIVRE].
Les obstructionnistes.
Echos d'Ottawa.
Parlement fédéral.
Colonisation.
La culture de la betterave.
Europe.
Amérique.
Société littéraire et historique.
Petites nouvelles.
Faits divers.
Journal d'Education. [VOIR ALNE PAGE].
Hygiène scolaire.
Diction.
Réponse aux questions de philosophie.
Question d'arithmétique.
Acquisition des idées.
Incorrections de langage.

Annonces Nouvelles.

Banque Stadacona.—P. Garneau, Wm. H. Dean.
A la librairie de St-Roch.—L. Drouin & Frères.
Certificat.—A. Armand et autres.
Commission du Havre.—A. H. Verret.
Etranges.—N. Garneau.

CANADA

QUEBEC, 13 JANVIER 1881

Les obstructionnistes

L'opposition joue un triste rôle dans cette question du Pacifique. Après avoir échoué dans les tentatives qu'elle a faites pour soulever l'opinion publique et pour convaincre les députés aux communes de la valeur de sa cause, elle veut maintenant entreprendre un autre moyen, et elle a déjà commencé, hier soir, à s'en servir dans la chambre des communes. Voici d'ailleurs comment est exprimé par l'Electeur le mode de conduite que les libéraux entendent suivre dans cette importante question.

"L'opposition, dit-il, a tenu un caucus, hier matin, où l'enthousiasme le plus grand a marqué tous les procédés.

Il a été résolu que l'on aurait recours à tous les moyens parlementaires connus pour empêcher l'adoption du "Bill" du Pacifique. Les membres parleront à chaque étape de la mesure, offriront des amendements sur tous les points, prendront le sens (l'avis) de la Chambre sur chaque item, et si le gouvernement arrive au concours sur cette mesure, ils déclareront solennellement qu'ils ont tout fait pour sauver le pays de la ruine qui le menace, et déclareront que le moment où ils arriveront au pouvoir, ils répudieront un marché aussi odieux, puis en masse, ils quitteront la Chambre."

Est-ce là une ligne de conduite bien patriotique quand il a été bien compris que les Chambres ne se réunissent plus à bonne heure que d'habitude, que dans le but de disposer de cette question au plus vite, afin de permettre au syndicat de commencer ses opérations de suite. Le temps presse d'ailleurs, si le syndicat veut faire réussir par le printemps son système d'immigration.

Mais est-ce que l'intérêt du pays compte pour quelque chose chez les libéraux ? Leur conduite passée est là pour répondre que non. Ils se sont opposés de toutes leurs forces au chemin de fer du Nord, à l'Intercolonial et à toutes les autres grandes entreprises publiques qui avaient le développement du pays pour but.

M. Coursoi a vertement blâmé cette conduite des libéraux hier en chambre.

M. Blake se sentant pressé de trop près d'avouer l'article de l'Electeur, et a prétendu que cette ligne de conduite n'avait pas été décidée en comité par l'opposition. Mais les actes de l'opposition dans la séance d'hier démentent ses dires.

La raison que l'opposition donne de sa conduite n'est pas valable ; elle a beau dire que son but est de permettre au nouveau syndicat de faire ses offres au gouvernement, personne ne croit que le nouveau syndicat est sérieux dans ses projets, les libéraux eux-mêmes n'y croient pas, car ce sont eux qui sont les instigateurs de ce nouveau syndicat, formé seulement dans le but de retarder l'adoption du premier contrat, et pour créer des embarras au gouvernement.

Echos d'Ottawa

Le greffier du Sénat a fait connaître hier soir les noms des Sénateurs qui se sont mis en règle, suivant la résolution qu'a fait voter Sir Alexander Campbell l'année dernière, en ce qui concerne les conditions foncières qui leur donnent droit d'avoir un siège au Sénat. Les sénateurs dont les noms suivent ne se sont pas encore conformés à cette résolution dans les délais voulus. Ce sont Messieurs Gérard, Grant, Fabre, Penny et Price. Par une résolution du Sénat le Greffier a été autorisé à recevoir les déclarations de Messieurs Girard et Grant, mais rien n'a été dit quant aux autres.

On parle toujours du nouveau syndicat mais il n'y a pas encore eu d'offres faites au gouvernement. On dirait qu'il tire de l'arrière.

On dit maintenant que le nouveau syndicat veut construire, avec le chemin de fer du Pacifique la ligne du Sault St-Marie, mais retarder la construction de la section au nord du Lac Supérieur et de la section des Montagnes, qui doit relier Jasper House avec Kamloops. On voit que la recule commence.

M. Beemer, d'Ottawa, et M. La Berge, de Montréal, ont obtenu le contrat pour les travaux de la nouvelle station du chemin de fer du Nord à Hochelaga.

On s'amuse à Ottawa, on n'entend parler que de bals et diners.

M. Legru et son secrétaire M. Gerbier sont à Ottawa pour des affaires relatives à l'établissement des fabriques de sucre de betteraves.

PARLEMENT FÉDÉRAL

Ottawa, 13 janvier 1881.

M. Bolduc demande si c'est l'intention du gouvernement de donner à la Beauce un service de malles deux fois par jour, afin de favoriser le développement des mines d'or qui sont dans ce comté.

L'honorable M. Langevin répond que le gouvernement n'est pas prêt à répondre à cette question parce que la chose est encore à l'étude.

En amendement à une motion de M. White député de Cardwell, Sir John A. MacDonald propose que l'on discute l'affaire du Pacifique, parce que les membres du syndicat sont anxieux de commencer de suite les travaux du chemin et de faire venir les immigrants. Cette proposition a soulevé une tempête dans les rangs de l'opposition et toute la séance a été employée à discuter des questions d'ordres soulevées par MM. Blake, Casey, Mills, Anglin.

Un vote a été pris sur une motion de M. McDonnell (Lanark) demandant l'ajournement de la Chambre. La motion a été rejetée par un vote de 132 voix contre et 49 pour. Une motion d'ajournement proposée par Sir Chs Tupper à 1.25 a. m.

Colonisation

On nous apprend qu'à Ste-Sophie-de-Lévis, nouvelle paroisse du comté de Nicolet, il y a environ cent cinquante terres à concéder, en général ce sont de bonnes terres, bien boisées en pruche et merisier. Deux rivières étendent leurs ramifications dans les profondeurs de cette localité et favorisent la descente du bois de commerce. Les nouveaux colons y trouveraient des avantages réels pour l'établissement de leurs enfants. Le propriétaire de la Seigneurie, monsieur Ovide Tournant, avocat de Québec, dans le but de favoriser le progrès et l'agrandissement rapide de cette paroisse, a diminué le prix de ses terres, dans des conditions libérales et tout-à-fait convenables. Ste-Sophie est une paroisse d'avenir : elle est située à trois lieues du fleuve à-ris-à-vis Batiscan et sur la grande voie de communication entre St-Pierre les Becquets, St-Jean Deschailons et les cantons de l'Est par Stanfold ou Ste-Gratude, qui consiste dans une nouvelle route qui doit bientôt se terminer.

La fabrique ne doit rien, le presbytère et l'église sont neufs et complètement achevés, en sorte que les paroissiens seront pendant au moins vingt cinq ans exempts de toute répartition légale ou volontaire pour les édifices religieux.

Voilà des avantages qui doivent certainement engager le public à venir acheter ces terres situées si près du fleuve et dans un endroit favorable pour le commerce de bois.

Communiqué.

La culture de la betterave

Le docteur McMurtrie, du bureau de l'agriculture aux Etats-Unis, vient de présenter au gouvernement son rapport sur la fabrication du sucre de betterave en France. Le rapport du docteur McMurtrie, commencé en 1878, après l'Exposition de Paris, ne peut manquer d'intéresser le Canada, car il justifie les espérances que l'introduction de la culture de la betterave sur une grande échelle dans la province de Québec ont fait concevoir.

D'après le docteur, les meilleures localités aux Etats-Unis pour cette culture sont les : Etats de la Nouvelle-Angleterre, ceux de New-York, du Michigan, du Wisconsin, du Minnesota, du Dakota, ainsi que le territoire de Washington, et les Etats sur le Pacifique : l'Oregon et la Californie. Or les mêmes lignes isothermales traversent certaines provinces du Canada. La température y est identiquement la même, conséquemment la culture de la betterave peut y prendre le même développement.

Les conditions atmosphériques les plus favorables sont une chaleur moyenne de 70 degrés Fahrenheit, une chute de pas moins de 20 pouces d'eau pendant les mois d'été, et une moyenne de 10 jours de pluie par mois. Ces indications obtenues sur les localités où la culture de la betterave donnait les meilleurs rendements répondent exactement à la moyenne de la pluie et de la température pour la province de Québec, recueillie et constatée par le Bureau Météorologique du gouvernement ; ainsi la betterave peut devenir une culture régulière dans le pays.

Quand à l'importance industrielle de la production, il suffit de dire que la France produit une moyenne de 400,000 tonnes de sucre par année ; que le nombre des personnes employées dans cette industrie était en 1875 de 51,023 hommes, 9,367 femmes et enfants, non compris bien entendu la population agricole. Les statistiques données dans le rapport du Dr McMurtrie établissent que le coût de la production d'une tonne de betteraves est en France de \$4 ; que le coût total de la manufacture d'une tonne de sucre était en 1873 et 1874 de \$7.09, et en 1877 et 1878 de \$6.89. Pour les Etats-Unis, on estime à environ \$3 le coût de l'extraction du sucre d'une tonne de betteraves.

Il ne faut pas croire que la récolte de betteraves en France et en Allemagne passe toute entière à la fabrication du sucre ; une certaine partie est employée à la production de l'alcool, et la Canada pourrait, en produisant à bon marché trouver ainsi un grand débouché pour sa production de racines. Les Etats-Unis exportent chaque année en Europe et dans l'Amérique du Sud des alcools provenant de la distillation du maïs. Pourquoi le Canada ne trouverait-il pas dans l'exportation de l'alcool de betteraves un encouragement à la culture de ce végétal. Si l'alcool provenant de la distillation vaut en moyenne en France 70 fr. l'hectolitre, environ 22 gallons impériaux, les frais de production sont moins élevés ici et les droits d'entrée en France sur les esprits étrangers ne sont que de 6 fr. plus 2/10 par hectolitre ; droit excessivement bas et de peu d'importance. Par conséquent, le Canada pourrait écouler ses produits transformés en alcool.

Un autre débouché possible, et que jusqu'à présent, tout le monde semble avoir laissé de côté, n'ayant en vue que la transformation de la betterave en sucre, est l'exportation en Europe de la betterave desséchée. Depuis 1835, et pour continuer pendant toute l'année la fabrication du sucre, l'Europe emploie la betterave desséchée soit au soleil, soit à l'étuve. En Allemagne, on compte que 4 tonnes 1/2 de betteraves vertes sont nécessaires pour donner une tonne de betterave desséchée, rendant plus de 28 pour cent en sucre. On calcule en y comprenant le coût de la tonne de betteraves vertes porté à \$5.75, que le prix de revient est de \$9.11, tout compris ; ce qui porte à \$41 environ, le coût d'une tonne de betterave desséchée.

Mais, au Canada et par grande exploitation, la tonne de betteraves ne coûterait pas \$5.75, mais seulement \$4 ; les frais de séchage, charbon ou bois sont moindres qu'en Allemagne, et le prix de \$41 offert laisserait à l'exportateur une assez jolie marge.

Ainsi, lors même que le gouvernement ne croirait pas pouvoir accorder à l'industrie sucrière de betterave le dégrèvement de droits qu'elle demande, il resterait encore à la culture de la betterave deux débouchés possibles et rémunérateurs ; la fabrication de l'alcool et l'exportation de la racine desséchée.

EUROPE

FRANCE. Paris, 18 janvier 1881. — Il paraît que le gouvernement va émettre, cette année, pour 800 millions de francs de rente 3 pour cent amortissable, en vue de compléter le matériel de guerre et de faire divers travaux publics.

ANGLETERRE. Londres, 13 janvier. — 40 à 50 milliers de mineurs, hommes ou enfants, sont en grève

dans le Lancashire, par suite de la résolution des propriétaires de rester maîtres des indemnités à payer par eux en cas d'accidents.

L'attitude des députés irlandais et des députés libéraux relativement à la question irlandaise fait une grande impression sur le Parlement, sur le ministère et sur M. Gladstone lui-même. On parle toutefois d'une vingtaine de députés qui veulent suivre M. Shaw, et se séparer du parti de l'agitation ; quinze membres viennent, en effet, d'accomplir cette évolution.

Le nombre des atteintes portées à la propriété agraire en Irlande, pendant le mois de décembre, monte à 866 ; c'est plus que dans l'année 1879 tout entière.

— A la cour de Dublin, M. MacDonough s'est présenté pour défendre les accusés ; la nombreuse assistance a été fortement impressionnée lorsque ce vénérable avocat a fait remarquer qu'il était presque le seul survivant du conseil qui jadis avait plaidé pour O'Connell.

ITALIE. Naples, 13 janvier. — La police a découvert un complot formé dans le but d'assassiner le roi Humbert.

AMÉRIQUE

La petite vérole sévit à Chicago. La température est descendu entre 30 et 40 degrés au-dessous de zéro, dans le Minnesota et la Dakota.

Un corps d'insurgés est entré sur le territoire de Saint-Dominique, près Banica ; il a été défilé, et a eu 5 hommes tués et 20 blessés. L'agitateur révolutionnaire Jean Dias est au nombre des morts.

La petite vérole fait des ravages à Huatusco et à Vera-Cruz ; dans cette dernière ville sévit également la fièvre putride.

Société Littéraire et Historique

A l'assemblée, annuelle des membres de la Société Littéraire et Historique, tenue en leur salle, le 12 du courant, après les affaires courantes, eut lieu l'élection par le scrutin, des officiers pour l'année 1881. Le dépouillement du scrutin donna les résultats suivants :

Président.—J. M. Lemoine.
Vice-présidents.—H. S. Scott, C. Tessier, W. Hossack, J. Whitehead.
Trésorier.—Edwin Pope.
Bibliothécaire.—R. McLeod.
Secrétaire-Archiviste.—J. F. Belleau.
Secrét-Corresp.—W. Clint.
Secrét. du Conseil.—A. Robertson.
Directeur du Musée.—Théophile Oliver.
Directeur des appareils.—F. C. Wurtele.
Membres adjoints du conseil.—George Stewart, jr., Jas. Stevenson, Théophile Ledroit, P. Johnston.

L'assemblée générale des membres a élu comme membres honoraires, Sanford Fleming, Ecr., C. M. G. et Joseph W. Lawrence, Ecr., Président de la Société Historique de St-Jean Nouveau-Brunswick, et comme membres correspondants MM. Henry Morgan, d'Ottawa, G. Herbert Lee, Secrétaire de la Société Historique de St-Jean, Nouveau-Brunswick, le Lt-Col. T. B. Strange, Inspecteur d'artillerie pour la Puissance au Canada et commandant de la Batterie B, maintenant stationné à Kingston et le professeur John Campbell, M. A. de Montréal.

RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION.

Le Bureau de la Direction de la société Littéraire et Historique de Québec, a l'honneur de faire rapport, aux membres, que depuis la dernière assemblée générale annuelle les changements qui suivent ont eu lieu :

La société a eu la douleur de perdre, par la mort, un Vice-Président estimé, le Dr William Boswell, dont les conseils et l'expérience plus d'une fois ont été précieux au Bureau de Direction ; ainsi que trois membres, le Révd. G. Hamilton, M. M. Charles Henry, de la Banque de Québec et John Lindsay, arpenteur provincial.

Le départ de la Batterie B, d'artillerie, de Québec pour Kingston, Ontario, a privé cette association de la coopération active d'un autre Vice-Président, le Lt. Colonel T. Bland Strange, Inspecteur d'artillerie et commandant de la Batterie B. Il en est peu parmi nous qui aient oublié, le rôle important du Colonel Strange, dans la célébration historique, en 1875, qui fera époque dans nos annales : le centenaire de la défaite devant Québec en 1875, du Brigadier général R. Montgomery et du Colonel Benedict Arnold.

Le musée a à déplorer la perte de son directeur le Dr Hubert M. Nelson, stationné maintenant à Kingston, comme chirurgien de la Batterie B. On a enregistré cinq résignations ; par contre, quatre membres correspondants et trente trois membres actifs, ont été inscrits sur les livres de la société :

Les conférences suivantes ont été lues devant cette société le 13 janvier 1880 : Conférence par le général B. Hewson, sujet : "La voie ferrée du Pacifique au Canada" 29 janvier 1880 : Conférence par George Stewart jr, sujet : *Alcott, the*

Concord Mystic : le 13 mai 1880, une conférence par Woodford Pilkington, Ecr. J. C., sujet : "Les principes et la pratique de l'art" le 29 nov. 1880 : Le discours d'ouverture des cours par le Président, M. J. M. LeMoine ; sujet : "Le rôle de l'économiste dans la Nouvelle-France, Etude ethnologique" : le 17 décembre 1880 : Conférence par le Professeur John Campbell M. A. Montréal, sujet : "L'origine des aborigènes au Canada" .

Depuis la dernière assemblée générale annuelle, trois cents volumes ont été ajoutés à la bibliothèque, le conseil s'est étudié à choisir des volumes de nature à promouvoir les études des sciences et de l'histoire, surtout l'histoire du Canada.

Le rapport du bibliothécaire fera connaître les noms des volumes donnés, ou achetés par la société. Le départ du directeur du musée, le Dr H. Nelson va priver l'association d'un rapport sur cette matière ; en son absence, le soin en est dévolu au président, qui fait rapport que aucune précaution n'a été éparpillée pour préserver les spécimens contre les ravages des mites. Autre accident : le manque d'espace a empêché l'acquisition de nouvelles pièces, de quelque importance. Le rapport du trésorier vous sera soumis, le bureau de direction espère établir à votre satisfaction, que le chapitre de la recette et de la dépense a été surveillé de près.

Aucun changement n'a eu lieu dans le personnel du service dans nos salles, non plus que dans le bail d'icelles louées des autorités du Collège Morrin, avec lequel, nos relations comme par le passé, continuent sur un pied satisfaisant.

Le Bureau de Direction reçoit chaque jour de la part des Sociétés Scientifiques ou des individus, des lettres demandant nos comptes rendus et nos publications historiques. Ce sont surtout les Associations Historiques des Etats-Unis qui font ces demandes.

La Société a également cru devoir obtempérer aux invitations que lui ont adressées des Sociétés Historiques de la République voisine, de nommer des délégués, aux fins de commémorer et de célébrer certains grands événements littéraires ou historiques. Des circonstances incontrôlables ont empêché les délégués de se rendre à ces invitations courtoises qui tendent si puissamment à entretenir des sentiments de confraternité parmi les membres de corps animés d'une seule et d'une commune idée : la culture des sciences et de l'histoire. Ces invitations démontrent aussi que les travaux et les publications historiques de cette Société, se font connaître bien au delà des confins de la Puissance du Canada.

La société se réjouira sans doute du nombre toujours croissant des membres : preuve que les efforts faits pour élargir la sphère de l'utilité de cette association n'ont pas été sans résultat.

Le Bureau de direction a favorisé la publication de documents historiques, surtout de ceux qui ont trait au berceau de la colonie—un des principaux objets mentionnés dans la Charte—et la liste de ces publications insérées dans l'appendice au compte-rendus prouve assez que les sommes destinées à ces usages n'ont pas été détournées de leur objet légitime.

On a demandé pourquoi le bureau de Direction, ne s'est pas entendu avec le Bureau des "Lectures", de Boston et de New-York, pour s'assurer de conférenciers éminents, aux séances publiques de cette société : même s'il était permis d'affecter les fonds de la société, à la réalisation de ce projet—et personne ne le prétendrait—le surcroît de dépenses que cela entraînerait, rendrait toujours la chose irréalisable.

Le tout respectueusement soumis,
J. M. LeMoine.
Président.

Petites nouvelles

CONSEIL DE VILLE.—Il y aura séance du conseil de ville ce soir.

DÉMISSION.—M. A. N. Montpetit, a donné sa démission comme traducteur français de la chambre d'assemblée, et réside maintenant à Montmagny avec sa famille.

DÉMÉNAGEMENT.—Les bureaux du Conseil Exécutif sont transportés aux nouveaux édifices.

LES ETRENNES.—Nous accusons réception d'une copie du journal *Les Etranges* qui nous est adressé par MM. Bernard et Allaire, marchands de musique.

DÉCISION.—Dans la Cour de l'Echiquier le juge Fournier a donné sa décision dans l'affaire Doutre. La réclamation était de \$8,000 et de \$7,000 pour intérêt et autres dépenses. Un verdict de \$8,000 a été rendu.

ÉTUDE DU DROIT.—Nous apprenons avec plaisir que M. J. N. Philippe Savard, de Chicoutimi, a été admis à l'étude du droit après avoir subi un examen qui lui fait beaucoup d'honneur.

CAISSES D'ÉPARGNES.—Le chiffre des dépôts aux caisses d'épargne des bureaux de postes s'est augmenté de près de deux millions pendant la dernière année.

UN SYNDICAT.—Une dépêche de Calcutta mande qu'un syndicat organisé l'été dernier pour introduire les thés de l'Inde sur les marchés australiens, se

propose d'agrandir le cercle de ses opérations et d'ouvrir des entrepôts aux Etats-Unis et au Canada.

TRAFFIC.—Les recettes de la compagnie de Grand Tronc pour la semaine finissant le 8 janvier 1881, comparée à la semaine correspondante de l'année 1880 sont de :

	1881	1880
Milles ouverts à la circulation.....	1,404	1,273
Passagers, malles et express.....	\$ 48,999	\$ 43,751
Fret en général.....	148,318	130,791
Total.....	\$189,217	\$174,542

Augmentation en 1880.....\$ 14,675
L'augmentation totale pour 2 semaines est de.....\$44,846

CHEMIN DE FER.—On continue toujours à s'occuper du projet de construction d'un chemin de fer entre Québec et la Malbaie. Le capital serait, dit-on, en parti souscrit.

PARALYSIE.—Nous sommes peiné d'apprendre que M. Joseph Laberge, employé au greffe de la cour Supérieure et citoyen bien connu de notre ville, est tombé d'une attaque de paralysie avant-hier.

Singulière coïncidence, il paraîtrait que le fils de M. Narcisse Laberge serait le même jour tombé frappé de la même maladie.

UNE VIEILLE AFFAIRE RAVIVÉE.—Dans l'été de 1877 un homme disant s'appeler Charles Deton vint à Montréal avec la prétendue intention de se mettre dans les affaires. Il disait posséder une grande fortune. Il déposa d'abord quelques mille piastres dans les banques "Nationale et "Ville-Marie". Il augmenta le montant quelques semaines plus tard. Plusieurs fois il retira et remit son argent.

Devenu bien connu des employés des banques, il se rendit à Québec, où il acheta deux traites de \$25 chacune sur les banques en question. Deton revint à Montréal et se fit payer par la banque Ville-Marie les traites qui de \$25 avaient été élevées à \$5,000. Le chèque fut promptement payé.

La banque Ville-Marie transféra les traites à la banque des Marchands qui, à son tour les remit à la banque Nationale où l'on s'aperçut que tous les papiers étaient forgés. La banque Nationale poursuivit maintenant la banque Ville-Marie pour un montant de \$4,975.

MORT ACCIDENTELLE.—M. Benson de New-Liverpool, a reçu la nouvelle qu'un des hommes occupés à couper du bois pour lui dans les chantiers, s'est coupé le pied avec sa hache et qu'il est mort des suites de l'hémorragie.

CREDIT-PAROISSIAL.—De passage à Montréal, nous avons été invités par M. C. B. Lancôt à faire une visite à son atelier. Nous avons été charmés de la beauté et de la richesse des statues religieuses, des chemins de la croix, transparents pour intérieur d'églises, peintures religieuses, broderie, chasublerie, etc., etc., fabriqués dans les ateliers de M. Lancôt ; avec sa complaisance habituelle, M. Lancôt nous a fait voir son magnifique assortiment de calices, ciboires, burettes, ostensoirs, chandeliers, lampes, encensoirs, bénitiers, fontaines à baptême, chasublerie, orfèvrerie, chapeliers, médailles, fleurs artificielles, lustres à cristaux, candélabres, encens, harmoniums, etc.

M. Lancôt exécute toujours avec ponctualité les commandes qui lui sont confiées.

DISPARUE.—Eyster McCosty, épouse de Owen Gallagher, ancien soldat anglais, est partie du fort No. 3, pour se rendre au fort No. 1, Lévis, le 26 décembre dernier, vers trois heures et demie de relevée, et n'a pas été revue depuis cette époque.

M. Gallagher et vingt hommes de la Batterie A. ont fait des recherches à l'entour des forts, en fouillant la neige avec la plus grande minutie, et leurs recherches ont été infructueuses. Cette femme est âgée de 41 ans, et vivait en bonne intelligence avec son mari. On ne croit pas qu'elle ait déserté le toit conjugal délibérément. C'est un mystère pour tous ceux qui connaissent la famille de Gallagher.

MARITIME.—Par le SS Moravian, de la Shipping and Mercantile Gazette, du 27 au 30 décembre 1880.

Arrivé de Québec : Prince Alfred, Masterton, Gravesend, 24 décembre.

Arrivés de Montréal : Deodarus, Do ward, Aberdeen, 24 décembre.

Louis A. Martinez, McDougall, Bremerhaven, 23 décembre.

Forest Princess, Cumming, Buenos Ayres, 15 novembre.

Arrivé de Chicoutimi : Pisco, Tomasi, Marseilles, 20 décembre.

Arrivés de Gaspé : Standard, Scellour, Guernsey, 23 décembre.

J. L. B. Robson, Pernambuco, 7 décembre.

Cornucopia, John, Pernambuco, 3 décembre.

L'ONGUENT DE HOLLOWAY.—De quelque côté que vous tourniez vos pas, vous entendrez partout vanter l'onguent de Holloway. Pour toutes sortes de maux externes c'est un remède infailible ; pour les maux de jambes causés par des accidents il est sans pareil. Dans les cas d'erysipèle, goute, rhumatisme, l'onguent de Holloway est d'un grand secours, parce qu'il diminue l'inflammation, rafraîchit le sang, adoucit les nerfs, rétablit la circulation et chasse les impuretés. Cet onguent devrait être dans chaque famille. Il guérirait ces nombreuses maladies de la peau auxquelles sont sujets les enfants, et qui deviennent plus dangereuses avec l'âge.

FAITS DIVERS

MONTREAL, 13 janvier 1881.—Le procès de J. B. Narbonne, fratrie de, est commencé à la cour de Ste. Scholastique sous la présidence du juge Johnson.

M. Jos. Perrault est parti hier pour la France où il doit entrer en négociation avec certains capitalistes

français pour de nouvelles entreprises.

Liston qui avait presque tué sa femme, Mlle Hart, subira son procès à la cour d'assise.

Ce matin, les incendiaires de Ste-Sophie, Elie-Neveu et Euclide Gauthier se sont avoués coupables. Ils recevront leur sentence demain, à Ste-Scholastique, ainsi que trois personnes trouvées coupables de meurtre.

En ce moment-ci, on étudie, au microscope, les signatures que M. O'Brien est accusé d'avoir falsifiées. Les résultats de ces études seront soumis au tribunal lors du procès. Il faut bien remarquer que M. Rameay ne nie pas avoir signé les documents, mais il prétend que la teneur de ces documents a été falsifiée. En attendant, M. O'Brien est en prison, et n'a pas pu encore trouver les sûretés requises par la loi.

Mardi après-midi, un certain nombre d'hommes employés dans l'un des ateliers du Grand-Tronc à la Pointe St. Charles, demandèrent la permission de sortir pour assister aux funérailles d'un camarade. En dépit du refus qu'ils essayèrent le plus grand nombre laissèrent l'ouvrage et vinrent prendre place dans le cortège funèbre. Mercredi matin ils se présentèrent aux portes de l'atelier mais on leur annonça qu'ils n'y avaient plus d'ouvrage pour eux. Sur ce les camarades qui étaient restés abandonnèrent le travail et on ferma l'établissement. Quelques heures plus tard l'affaire était réglée à l'amiable et chacun reprenait sa place.

FABRIQUE DE BEURRE DANS LE COMTÉ DE TERREBONNE.—Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le Nord : "Les fabriques de beurre à Sainte-Thérèse, à Saint-Jérôme et à Saint-Sauveur feront faire un grand pas à l'agriculture du Nord. Cette industrie agricole si lucrative encouragera puissamment l'élevage des bestiaux et multipliera l'abondance des engrais si nécessaire à la culture. Ce système rendra les cultivateurs habiles dans leur art et les aidera à sortir de la routine qui est si préjudiciable à la bonne agriculture de cette province.

—L'Artisan Canadien, journal dont les principes étaient de ne pas en avoir, et qui était publié à Lowell, Mass., vient d'être acheté par le ministre Côté, et le fameux Chiniquy de cette province.

Ces deux apostats doivent commencer la publication de deux saletés en langue française, qui auront nom L'Abeille, journal hebdomadaire, et le Clocher qui paraîtra tous les mois.

Nous espérons qu'aucun de nos compatriotes et coreligionnaires aux Etats-Unis ne voudra s'abonner à ces feuilles fanatiques et idiotes.

L'hôtel Richelieu à Montréal

Nous avons déjà l'occasion de parler des avantages que le public voyageur trouvera à s'arrêter à l'hôtel Richelieu. Cet hôtel, qui a été longtemps et favorablement connu du public voyageur, comme étant l'établissement de ce genre le plus spacieux, le plus confortable, et le mieux situé de la ville de Montréal, a été complètement restauré; son ameublement a été renouvelé, et les avantages qu'il offre au public sont insurpassables. Le corps de logis s'étend de la rue St. Vincent au carré Jacques-Cartier. L'hôtel est situé à proximité de la rivière et des gares de chemin de fer au centre du cercle d'affaires et à peu de distance des places d'atténement.

M. J.-B. Durocher, qui est le propriétaire de cet hôtel, est certainement à la hauteur de sa position; il est à tout voir partout, et ne néglige rien de ce qui peut augmenter le confort des voyageurs. La table est toujours servie avec la plus grande recherche.

M. U.-H. St-Arnaud est le gérant de l'hôtel Richelieu, et les pensionnaires n'ont qu'à se louer de son exquise politesse et de l'attention toute particulière qu'il porte à leurs besoins.

Des omnibus partent de l'hôtel à toute heure du jour et de la nuit, vont à la rencontre de tous les trains de chemins de fer qui arrivent à Montréal, et leurs conducteurs ont l'ordre de se rendre aux désirs de tous les visiteurs.

Enfin c'est la maison populaire des voyageurs.

Québec, 23 décembre 1880. 91

Ventes par le shérif

1.—La Société de Construction Permanente de Québec contre Charles Jobin.—Un emplacement situé rue Boisseau, St. Sauveur, de 40 sur 50 pieds, avec maison en bois à deux étages dessus construite. Pour être vendu au bureau du shérif à Québec, le 15 janvier, à 10 heures a. m.

—Joseph Lepage contre Frédéric Rousseau.—Deux lots de terre situés à St-Etienne de Beaumont, et un emplacement situé à Boisseauville, St. Sauveur, avec les bâtisses dessus construites. Pour être vendus les deux lots à la porte de l'église de St-Etienne de Beaumont, le 14 janvier, à 11 heures a. m. et l'emplacement au bureau du shérif à Québec, le 15 janvier, à 10 heures a. m.

—François Lambert et Dame Euphrasie Guérin dit St-Hilaire, contre F. X. Dorion.—Un lopin de terre situé au Château-Richer. Pour être vendu à la porte de l'église du Château-Richer, le 21 janvier, à 10 heures a. m.

—Germain M. Cossitt et Newton Cossitt contre Claude Lemieux.—Cinq lots de terre situés à St-David de l'Aube Rivière,

et trois terres et trois lots de terre situés à St-Henri. Pour être vendus les six derniers lots à la porte de l'église de St. Henri, le 21 janvier, à 11 heures a. m. et les cinq premiers lots à la porte de St-David de l'Aube-Rivière, le 22 janvier, à 10 heures a. m.

Mères ! Mères ! Mères !

Et vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille. Exigez la véritable, qui porte le fac-similé de CURTIS & PERKINS sur l'enveloppe extérieure. En vente chez tous les pharmaciens. 25 cents la bouteille. Se méfier des contrefaçons.

RHUMES.—Les Pastilles de Brown pour les Bronches sont excellentes pour le soulagement des Rhumes, Maux de gorge, Enrouement, et affections des Bronches. Depuis trente ans ces pastilles sont en usage et chaque année leur réputation augmente, ce n'est pas un article nouveau et inconnu, mais ses qualités ont été reconnues par son emploi depuis une génération entière, et lui ont mérité un premier rang parmi les médecines du our.

LA GORGE.—Les pastilles de Brown pour les Bronches agissent directement sur les organes de la voix. Ils ont un effet extraordinaire dans tous les désordres de la gorge et du larynx, donnant de la force à la voix, affaiblie soit par un rhume ou par trop d'exercice, et la rendant claire et distincte. Les orateurs et les chanteurs trouveront les Pastilles d'une grande utilité.

UNE TOUX, UN RHUME, UN MAL DE CERVEAU OU DE GORGE—demandent des soins immédiats, parce que la négligence entraîne souvent des maladies de poitrine incurables, les pastilles de Brown pour les Bronches, donneront toujours du soulagement. Il y a plusieurs imitations en vente, dont beaucoup sont malfaisantes.

Les véritables Pastilles de Brown pour les Bronches sont vendues seulement en boîtes.

23 juillet 1880—24 janvier 1880 945

ETRENNES ! !

OUS vous demandez souvent dans ce temps-ci ce qui conviendrait le mieux pour donner à vos enfants et à vos parents, à vos amis, à vos serviteurs. Eh bien ! un bon conseil ne nuit jamais.

SAUVEZ

20 Par Cent

EN ALLANT

AU BON MARCHÉ

AU COIN DES RUES

ST. JEAN & COLLIN,

HAUTE-VILLE,

Et vous trouverez là une grande variété d'objets utiles et convenables pour les présents.

POUR LES DAMES.

Boîtes Mouchoirs.....\$0.45 et plus.
Porte-monnaie.....0 10
Gants de Lait [2 boutons].....0.45
Nœuds blancs et de couleur.....0.25
Bas de Laine [une grande arête].....0.05
Indiennes de toutes sortes.....0.05
Bon Vinces.....0.05
Etoiles à Robes, nouveaux patrons 0.09
Cravates en Soie.....0.15
Manteaux importés pour dames.....3.25
Dolmans.....8.00
Plumes d'Australie, Soie noire et Cachemire noir [une spécialité].

POUR LES MESSIEURS.

Chemises en Soie et Cachemire, Chemises blanches 75c et plus, Cravates en Soie 25c et plus, Gants et Mitaines en Kid, Souliers d'Origine de toutes grandeurs, Tweeds, Draps, Serges, enfin un assortiment complet et varié à des prix bien au-dessous des prix réguliers.

N. GARNEAU.

Le Renouveau des cheveux, de

Hall

Est un composé scientifique renfermant

les plus puissants agents réparateurs du

régne végétal. Il rend aux cheveux gris leur

couleur primitive, et nettoie le cuir chevelu. Il

guérit les pellicules et arrête la chute des che-

veux. Il fournit à la chevelure les principes

nutritifs nécessaires à son développement, la rend

brillante et douce et il est sans égal pour la

coiffure. C'est la préparation la plus économique

qui ait jamais été offerte au public, car son

effet est de longue durée, et ne nécessite qu'une

application de temps à autre. Des médecins

éminents le recommandent, il est même officielle-

ment approuvé par l'Essayer de l'Etat du Mas-

sachusetts. La popularité du Renouveau des

Cheveux, de Hall ("HALL'S HAIR RENEWER"),

s'est accrue, par une épreuve de plusieurs

années, dans le pays et à l'étranger, et cette

composition est connue et employée actuellement

par toutes les nations civilisées de la terre.

Préparé par R. P. Hall et Cie à Nashua,

N. H. E. U.

En vente chez tous les Pharmaciens.

Québec, 5 octobre 1880—1 an. 9

HOLT & DEAN,

COURTIERS,

Agents Financiers et Comptables,

No. 82, Rue St-Pierre.

Biens fonds achetés et vendus; Hypothèques, Crédits de Banque, Avances sur connaissances, Reçus de magasins de douane, Billets d'échange, etc., etc., négociés. Les comptes sont examinés, vérifiés et balancés.

DERNIÈRES QUOTATIONS.

Québec, 13 Janvier 1881.

STOKS.

Demande. Offre. Dernier dividende par an.

Banque de Québec.....112 110 6

Union.....95 91 4

Nationale.....95 93 5

des Townships de l'Est.....116 114 7

de Montréal.....178 172 8

des Marchands.....118 117 8

de Commerce.....139 133 8

d'Ontario.....100 99 6

de Toronto.....150 147 7

Imériale.....121 118 7

Molson.....107 106 6

du Peuple.....95 94 4

Jacques-Cartier.....100 98 5

d'Echange.....62 61 5

Association financière d'Ontario préférence.....102 101 8

Association financière d'Ontario, ordinaire.....— 110 8

Comp. des Chars Urbains de Québec.....151 145 8

du Gaz de Québec.....109 104 7

des Vapeurs.....89 87 8

de la Traversée.....121 119 8

l'Assurance.....71 68 10

Canadienne.....58 55 5

du Télégraphe de Montréal.....124 126 4

du Télégraphe de la Puissance.....92 87 5

des Chars Urbains de Montréal.....117 116 6

de Navigation Richelieu et Ontario.....59 58 5

du Gaz, Montréal.....156 155 10

Stocks achetés et vendus pour argent comptant et à terme.

Le Courrier du Canada, est en

vente chez MM. Drouin et frères,

libraires, No. 90, Rue St. Joseph, St.

Roch, et chez M. A. F. Darveau,

libraire, No. 151, Rue St. Joseph, St.

Roch, Québec.

Bulletin Commercial

MARCHES DE QUEBEC.

Farine et Grains.

Québec, 14 janvier 1881

Farine.—Sup. extra, baril, 196. \$5.90 a 8.00

Extra.....5.70 a 5.80

Porte pour boulanger.....6.10 a 6.75

Extra du printemps.....5.70 a 5.75

Superfine No. 2.....5.40 a 5.50

Fine.....5.10 a 5.30

Farines en poches, de 100 livres.....2.75 a 3.30

de seigle en quart.....5.00 a 5.25

Mais ou blé d'Inde blanc, par 100 livres.....1.60 a 1.65

Mais ou blé d'Inde jaune, par 100 livres.....1.55 a 1.60

Grains.—Blé de semence (rouge) par 60 livres.....1.30 a 1.40

Orge par minot.....0.60 a 0.70

Pois.....0.90 a 0.95

Fèves le minot.....1.50 a 1.67

Avoine 34 livres.....0.40 a 0.42

Son par 100 livres.....0.95 a 0.95

Gruau par 100 livres.....5.00 a 5.25

Poin par 200 bottes.....9.00 a 10.00

Paille par 100 bottes.....3.00 a 3.50

Provisions, Etc., Etc.

Québec, 14 janvier 1881.

Beurre frais par livre.....\$0.21 a 0.23

" salé.....0.16 a 0.18

Patates par minot.....0.30 a 0.40

Œufs par douz.....0.25 a 0.30

Sucre d'érable par livre.....0.08 a 0.09

Fromage, par livre.....0.13 a 0.14

Lards, Jambons, Etc., Etc.

Québec, 14 janvier 1881.

Lard frais par 100 livres.....\$6.25 a 6.50

" frais par livre.....0.08 a 0.09

" salé.....0.10 a 0.11

Jambons frais par livre.....0.07 a 0.73

" fumés.....0.11 a 0.15

Lard Mince.....18.00 a 18.00

" Prime Mince.....17.00 a 17.00

" Engl.P. Mince.....15.50 a 15.50

" Extra Prime.....13.50 a 14.00

Saindoux en sceau.....2.55 a 2.60

Poissons.

Québec, 14 janvier 1881.

Poissons.—Séchés le quintal.....\$4.00 a 4.50

Morue verte le baril.....4.00 a 4.25

Saumon No. 1, baril.....18.50 a 18.50

de 200 livres.....0.11 a 0.12

Saumon N. 1, la livre.....5.50 a 6.00

Hareng du Labrador.....4.50 a 7.00

Maquereau par baril.....10.00 a 11.00

Truite.....6.75 a 7.00

Anguille le cent.....6.75 a 7.00

IMPORTATIONS

Par le "SS. Moravian," Graham, de Liver-

pool à Halifax, N. E. 11 janvier.—24 ballots de

marchandises à P. Garneau et Frère, 20 do à

Jos. Hamel et Frère, 35 do à McCall, Sholyn

et Cie, 11 do à Léger et Rinfret, 18 do à Wm.

McLiment, 2 do à J. Amoy et Frère, 2 do à

T. Lemieux, 1 do à M. LeSage, 1 do à J. M.

Garant, 15 do à M. G. Mountain.—Le reste de

la cargaison pour Montréal et l'ouest.

Banque Stadacona.

AVIS Public est par le présent donné qu'une

Assemblée Générale Spéciale des Action-

naires de la BANQUE STADACONA aura lieu au

Bureau de la Banque, à Québec, MARDI, le

PREMIER jour de MARS prochain, à TROIS

HEURES P. M., afin de considérer une proposi-

tion faite pour l'achat de la balance des

ressources de la Banque et de prendre une

décision à cet égard, et pour d'autres fins.

Québec, 12 janvier 1881.

P. GARNEAU,

Président du Bureau des Liquidateurs,

WM. R. DEAN,

Cassier.

Québec, 14 janvier 1881.—3c.

104

Maisons Spéciales pour Fournitures aux Etablissements Religieux.

VINS DE MESSE

APPROUVÉ

par

Sa Grandeur Mgr

DE

MONTREAL

Says Noirs

Mérinos

ET

Soutanes

sur

Commande

Calices, Ciboires, Ba-

rettes, Ostensoirs, Chan-

deliers, Lampes, Encen-

soirs, Bénitiers, Fon-

taines à Baptême, Cha-

sublerie, Or fève rie,

Chapelets, Médailles,

Journal d'Education

Hygiène scolaire

COUPURES

Quand un enfant se fera une blessure légère avec un couteau ou un canif, il suffira de la laver dans de l'eau fraîche, de bien enlever les matières étrangères qui pourraient s'y être introduites, de rapprocher les bords de la plaie, et de les maintenir en y collant un morceau de taffetas ou de sparadrap (toile gommée).

Ces coupures, en général, n'altèrent que des petites veines, et le peu de sang qui s'écoule par ces ouvertures n'appauvrit pas sensiblement l'organisation. Mais il peut se faire que l'instrument tranchant ait atteint une artère : alors le moindre épanchement de sang est une perte dangereuse, et s'il se prolongeait, il pourrait amener la mort.

On reconnaît que le sang s'échappe d'une artère quand il est rouge clair et qu'il coule par un jet rapide et saccadé. Le signe le plus certain c'est qu'on l'arrête en comprimant le vaisseau entre l'endroit blessé et le cœur, puisque le sang artériel va du cœur aux extrémités, tandis que si c'était du sang veineux, il s'arrêterait par la compression du vaisseau entre la blessure et l'extrémité voisine.

Un bandage arrête le sang veineux, et la plaie se cicatrise promptement.

La blessure d'une artère ne se cicatrise pas, et il faut une petite opération chirurgicale pour que la perte du sang ne soit pas indéfinie. Mais en attendant, il est essentiel d'y mettre un obstacle provisoire. Le seul moyen efficace est de comprimer l'artère elle-même au-dessus de la blessure, et de maintenir cette pression jusqu'au moment de l'arrivée du chirurgien.

MORSURES

A certaines époques de l'année, la rage attaque un certain nombre de chiens, que l'on voit le poil hérissé, les yeux hagards, la voix altérée, la bouche bécote, la langue pendante et convertie d'une bave blanchâtre, la queue constamment en mouvement, parcourir les campagnes et propager par leurs morsures une épouvantable maladie, que la médecine est impuissante à guérir.

Toutes les fois qu'un enfant aura été mordu par un chien enragé ou errant ou inconnu, il faudra laver soigneusement la plaie, et la cautériser à fond avec une clef chauffée à blanc.

IMMERSION.

Quelques instituteurs conduisent leurs élèves aux bords de rivière pour les exercer à la natation, pendant les chaleurs de l'été ; qu'ils prennent garde de les laisser entrer dans l'eau quand ils sont échauffés, ou quand leur digestion n'est pas encore terminée ; qu'ils les surveillent constamment dans leurs ébats.

Malgré toute la surveillance de l'instituteur, une circonstance imprévue, la débilité d'un enfant peuvent amener un malheur. L'enfant a disparu sous les eaux, il n'a été retiré qu'après un temps plus ou moins long, il est ramené sans connaissance ; il ne faut pas se troubler et se désespérer : souvent on a pu rappeler à la vie des personnes qui étaient demeurées plusieurs heures sous l'eau. Parfois l'asphyxie n'a donné signe de vie qu'après des tentatives de plus de six heures.

Voici les premiers secours à donner aux noyés : agiter les parois de l'abdomen et de la poitrine pour ramener la respiration ; frictionner tout le corps avec un liquide spiritueux, exciter l'éternuement par le chatouillement des narines et par le tabac ; insuffler de l'air.

Nous répétons qu'on ne doit pas se laisser administrer des secours même contre toute espérance.

Par cette sollicitude active et éclairée, l'instituteur méritera la confiance des parents. Mais qu'il n'exploite pas cette confiance, qu'il n'ait pas la présomption de vouloir supplanter le médecin en se faisant son rival. Il ne doit jamais chercher qu'à préserver la santé des enfants des mauvaises influences, ou à mettre un blessé en état d'attendre les secours judiciaires des gens de l'art.

(C. de Bruxelles.)

DICTÉE

LA FAMILLE

Dans une famille, tous ont en vue l'avantage de tous, parce que tous s'aiment, et que tous ont part au bien commun. Il n'est pas un des membres qui n'y contribue d'une manière diverse, selon sa force, son intelligence et ses aptitudes particulières. L'un fait ceci, l'autre fait cela ; mais l'action de chacun profite à tous.

Qu'on ait peu ou beaucoup, on partage en frères : nulles distinctions autour du foyer domestique ; on n'y voit pas la faim à côté de l'abondance. La coupe que Dieu remplit de ses dons passe de main en main, et le vieillard et le petit enfant, qui ne peut plus ou ne peut pas encore supporter la fatigue, et celui qui revient des champs le front couvert de sueur, y trempent également leurs lèvres. Leurs joies et leurs souffrances sont communes. Si l'un est infirme, si l'un est malade, s'il devient avec l'âge incapable de travailler, les autres le nourrissent et le soignent, de sorte qu'en aucun temps il n'est abandonné. Père, mère, enfants, frères, sœurs, quoi de plus saint, de plus doux que ces noms !

Réponses aux questions de philosophie

Contenues dans le programme du Brevet d'Instituteur pour la province de Québec.

(Suite)

6. Du jugement.

On appelle *jugement* l'affirmation ou la négation d'un rapport ou d'un fait.

Le jugement constitue la seconde des opérations de l'entendement humain, lesquelles sont : concevoir, juger, raisonner, ordonner.

L'expression d'un jugement se nomme *proposition*.

Exemples de jugements : Dieu est bon. — L'homme n'est pas parfait. — Il pleut. — Il ne neige pas.

En comparant les idées de Dieu et de bonté, on perçoit immédiatement qu'il y a convenance entre ces deux idées, et l'on affirme ce rapport de convenance en disant : Dieu est bon. Dans cette proposition, on distingue trois termes, savoir : le *sujet*, Dieu, le *verbe* est, et l'*attribut* bon.

En comparant les idées exprimées par les mots *homme* et *parfait*, on reconnaît tout de suite que ces deux idées ne vont pas l'une avec l'autre, et l'on nie le rapport de convenance en disant : L'homme n'est pas parfait. Dans cette proposition, on distingue trois termes, savoir : le *sujet* l'homme, le *verbe négatif* n'est pas, et l'*attribut* parfait.

Le verbe et l'attribut peuvent être réunis en un seul terme, qu'on nomme *verbe attributif* ; la proposition se réduit alors à deux termes : le *sujet* et le *verbe*, avec négation s'il y a lieu. Exemple : Le Soleil brille. — La Lune ne brille pas.

Lorsqu'on dit *Il pleut*, ou bien *Il ne neige pas*, on ne fait aucune comparaison, parce qu'il n'y a là qu'une seule idée, celle du phénomène exprimé par le verbe *pleuvoir* ou *neiger* ; on affirme ou l'on nie simplement un fait. Il n'y a donc alors qu'un terme, qui est le *verbe*, avec négation s'il y a lieu.

On sait que le mot *il*, dans ce cas, est purement euphonique, et ne représente rien. En latin, on dit avec plus de précision : *Pluit. — Non igitur.* Les expressions *il fait beau*, *il fait jour*, *il fait chaud*, rentrent dans le cas des propositions d'un seul terme ; car le mot *il* n'a pas ici le sens ordinaire, et les expressions *faire beau*, *faire jour*, *faire chaud*, sont des locutions verbales, et ne constituent qu'un terme.

Question d'Arithmétique

« Dans quels cas peut-on dire qu'un nombre est connu à un 10^e près de sa valeur si l'on a son premier chiffre, à un 100^e près de sa valeur si l'on a 2 chiffres, à un 1000^e près de sa valeur si l'on a 3 chiffres, et ainsi de suite ? »

Réponse. C'est lorsque le nombre commence par un chiffre fort (5, 6, 7, 8, 9), et qu'on a forcé le dernier chiffre conservé si le premier chiffre négligé est un chiffre fort.

Exemple. Lorsqu'on a mesuré le quart du méridien terrestre, ou le quart du tour du Globe terrestre, on a trouvé 5 130 740 toises (la toise vaut 6 pieds) ; je dis qu'on aura ce nombre

à un 10^e près de sa valeur en écrivant 5 000 000
à un 100^e près de sa valeur en écrivant 5 100 000
à un 1 000^e près de sa valeur en écrivant 5 130 000
à un 10 000^e près de sa valeur en écrivant 5 131 000

En effet, la 10^e partie de 5 millions est 5 centaines de mille ; et en écrivant 5 000 000, on néglige moins de 5 centaines de mille, ou moins que la 10^e partie du nombre.

La 100^e partie de 5 millions est 5 dizaines de mille ; et en écrivant 5 100 000, on néglige moins de 5 dizaines de mille.

La 1000^e partie de 5 millions est 5 mille ; et en écrivant 5 130 000, on néglige moins de 5 mille.

La 10 000^e partie de 5 millions est 5 centaines ; en écrivant 5 131 000, on compte 10 centaines au lieu de 7, on ajoute donc moins de 5 centaines, ou moins que la 10 000^e partie du nombre.

Lorsque le premier chiffre est supérieur à 5, les remarques que nous venons de faire sont vraies à plus forte raison ; elles sont même applicables généralement au cas où le premier chiffre est un 4.

Elles le sont encore lorsque le pre-

mier chiffre étant un 3, les altérations que l'on fait subir au nombre ne dépassent pas 3 unités du premier ordre négligé.

Acquisition des idées

Aide signifie assistance, secours, moyen : — Avec l'aide de Dieu, je ferai mon chemin ; à l'aide de ce procédé, vous réussirez.

Le mot *aide* est alors un nom féminin. On l'emploie aussi pour désigner une personne qui aide ; alors il est féminin ou masculin suivant le cas : ma sœur est une aide pour moi ; votre frère est un aide pour vous.

Aider une personne, c'est la secourir, l'assister d'une manière quelconque. — Aider à quelque chose, c'est partager avec lui le travail, la peine, en payant de sa personne. — S'aider d'une chose, c'est s'en servir pour réussir dans ce qu'on fait.

Aïeul signifie grand-père : mes deux aïeux vivent encore (c'est le grand-père paternel et le grand-père maternel). En terme de loi, le mot *aïeux* désigne les grands-pères et les grands-mères.

On nomme *bisaïeul* le père de l'aïeul, et *trisaïeul* le père du bisaïeul : Adam était le père de Seth, l'aïeul d'Enos, le bisaïeul de Cainan, le trisaïeul de Malaléel.

Le mot *aïeux* désigne, au propre, les ancêtres directs en général : Adam, Seth, Enos, Cainan, Malaléel, Zared, Enoch, Mathusalem, Lamech et Noé, sont les aïeux communs de tous les hommes qui peuplent la terre.

Au figuré, le mot *aïeux* désigne les générations qui nous ont précédées : nos aïeux n'ont connu ni les chemins de fer, ni le télégraphe électrique, ni la photographie.

Le mot *aigle* désignant un oiseau de proie est masculin : un aigle majestueux planait dans les airs. — Ce mot est féminin s'il désigne spécialement la femelle : l'aigle était furieuse, parce qu'on voulait lui enlever ses petits.

Employé pour désigner un étendard, le mot *aigle* est ordinairement féminin : les aigles romaines.

Incorrections de langage

(Suite)

29. Ne dites pas : les *avancés* d'un journal, mais les *assertions* d'un journal, ou les *dires* d'un journal.

On pourrait dire : les faits avancés les choses avancées. Le mot *avancé* ne s'emploie guère comme nom, sauf dans certaines formules des tribunaux.

30. Ne dites pas : M. Joseph eût fait perdre 4 millions si le bail se fût continué pour 20 ans tel qu'il était convenu.

On pourrait dire : si le bail fût resté tel qu'il avait été fait d'abord.

Le mot *tel* est un adjectif ; c'est donc à un nom qu'il faut le faire rapporter.

31. Ne dites pas : des salaires au montant de 200 000 piastres par année, — mais : des salaires montant à 200 000 piastres par année.

On peut dire : les salaires arrivent au montant de 200 000 piastres par année.

An *montant* est un complément indirect qui ne peut se rapporter qu'à un verbe.

32. Ne dites pas : *parmi* la classe ouvrière, dites : *dans* la classe ouvrière.

On peut dire : *parmi* les gens de la classe ouvrière, *parmi* le peuple.

Le mot *parmi* ne s'emploie que devant un nom pluriel ou un collectif.

33. Ne dites pas : les *conclusions* de tout cela, c'est que... — mais : la *conclusion* de tout cela, c'est que...

On peut dire : les *conclusions* de tout cela sont : 1o... 2o...

34. Ne dites pas : *hier l'après-midi*, — mais : *hier dans l'après-midi*... ou bien : *hier, après midi*...

35. Ne dites pas : M. Charles adressera la parole sur la question du Pacifique, — mais : M. Charles prendra la parole, ou portera la parole.

L'expression *adressera la parole* veut un complément de personnes ; on dira : M. Charles adressera la parole à l'assemblée sur la question du Pacifique.

Des liqueurs *aigres-douces* sont des liqueurs qui ont à la fois du piquant et de la douceur.

Un discours *aigre-doux*, est un discours mélangé de malices et de flatteries.

Ainsi *soit-il* signifie : qu'il en soit ainsi ! — Qu'ainsi ne soit exprime l'inverse.

Les expressions *ainsi du reste*, *ainsi des autres*, signifient : il en est ainsi du reste ou des autres.

Avoir l'air signifie paraître, sembler : cet homme a l'air embarrassé, c'est-à-dire paraît embarrassé ; cette maison a l'air élégante.

On dit aussi : cette maison a l'air d'être solide, pour paraître solide, sembler solide.



CHEMIN DE FER Q. M. O. & O

CHANGEMENTS D'HEURES.

A PARTIR DE

JEUDI, 23 DECEMBRE 1880.

Les trains partiront comme suit :

	MIXTE.	MALLE.	EXPRESS.
Départ de Hochelaga pour Ottawa	1.30 a.m.	8.30 a.m.	5.15 p.m.
Arrivée à Ottawa	11.30 .	1.10 p.m.	9.55 .
Départ de Ottawa pour Hochelaga	12.10 .	8.10 a.m.	4.55 .
Arrivée à Hochelaga	10.30 .	12.50 p.m.	9.35 .
Départ de Hochelaga pour Québec	6.00 p.m.	3.03 p.m.	10.00 .
Arrivée à Québec	8.00 a.m.	9.55 p.m.	6.30 a.m.
Départ de Québec pour Hochelaga	5.30 p.m.	10.10 a.m.	10.00 p.m.
Arrivée à Hochelaga	8.00 a.m.	5.00 p.m.	6.30 a.m.
Départ de Hochelaga pour St-Jérôme	5.30 p.m.		
Arrivée à St-Jérôme	7.15 .		
Départ de St-Jérôme pour Hochelaga	6.45 a.m.		
Arrivée à Hochelaga	9.00 .		
Départ de Hochelaga pour Joliette	5.00 p.m.		
Arrivée à Joliette	7.25 .		
Départ de Joliette pour Hochelaga	6.00 a.m.		
Arrivée à Hochelaga	8.20 .		

[Trains Locaux entre Aylmer.]

Les trains quittent la Gare du Mile-End, sept minutes plus tard.

Sur tous les Trains pour Passagers il y a des magnifiques Chars Palais et des Chars Dortoirs élégants sur les Trains de Nuit.

Les trains allant à et venant de Ottawa font rencontre avec les trains allant à et venant de Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m.

Les Trains font leur parcours d'après l'heure de Montréal.

Bureau général, 13, Places d'Armes

RUE DES BILLETS :

13, Place d'Armes, { MONTREAL.

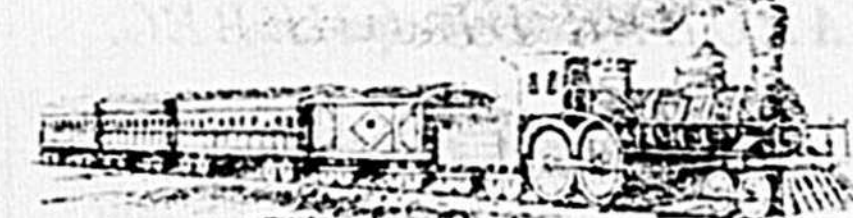
202, Rue St. Jacques, { LOUIS, QUÉBEC.

Vis à vis l'Hôtel St. Louis, QUÉBEC.

L. A. SENECAI,

Surintendant Général.

Québec, 28 décembre 1880. 1120



CHEMIN DE FER

INTERCOLONIAL.

1880 - Arrangements d'hiver - 1880

Le 22 et après LUNDI, le 29 NOVEMBRE, les trains marcheront tous les jours, les dimanches exceptés comme suit :

Laisseront la Pointe Lévis

Heure du Chemin de Fer, Québec.

Train d'Express pour Halifax et St. Jean, 8.10 A. M. 7.55 A. M.
Train d'Accommodation et de la Malle, 9.30 A. M. 9.15 A. M.
Train de Fret, 6.45 P. M. 6.30 A. M.

Arrivera à la Pointe Lévis.

Train d'Express d'Halifax et de St. Jean, 8.05 P. M. 7.50 P. M.
Train d'Accommodation et de la Malle, 3.40 P. M. 3.25 P. M.
Train de Fret, 5.20 A. M. 5.05 A. M.

Les trains pour Halifax et St. Jean se rendent à leur destination le dimanche tandis que ceux partant d'Halifax et de St. Jean demeurent à Campbelltown. Le char Pullman quittant la Pointe-Lévis les mardis jeudis et samedis va jusqu'à Halifax et celui qui part les lundis mercredis et vendredis, va jusqu'à St. Jean.

Bureau du C. de F. Moncton, N. B., 24 nov. 1880.
D. POTTINGER, Surintendant en chef.
Québec, 27 novembre 1880. 1105



Traverse du Grand-Tronc.

Le 22 et après le 18 courant, le steamer de la Traverse quittera

QUÉBEC.

7.15 Express pour Halifax.

8.45 Train mixte pour Richmond et Malle pour Rivière du Loup.

P. M. 5.00 Train du marché pour la Rivière du Loup et Malle pour l'Ouest.

Le temps et la glace le permettant. Il y aura des voyages intermédiaires pour le fret.

Québec, 12 décembre 1880. 669

AGENTS-VOYAGEURS DEMANDÉS.

Beaucoup d'argent à gagner.

On demande immédiatement quatre Agents-Voyageurs franco-canadiens pour la vente d'un objet religieux spécial, et pour activer la circulation d'une publication littéraire illustrée dans les villes, villages et paroisses de la Province de Québec.

GRATIFICATIONS LIBÉRALES.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. J. B. S. D., [P. O. Boite 1012], Ottawa, Québec, 7 décembre 1880. 82

POURRIURES ! POURRIURES ! J. & W. REID,

Medailles et Diplômes d'honneur POUR LES

Pelletteries les mieux manufacturées

J. B. LALIBERTE.

124 et 126, RUE ST. JOSEPH, ST-ROCH.

Importation extraordinaire pour la SAISON D'HIVER

DANS cette région du globe que nous habitons, où le climat est si rigoureux, il nous faut aller chercher aux approches de l'hiver, chez nos industriels, les fourrures propres à nous protéger contre le froid. Comme nous avons le choix des établissements, nous irons là où l'on a poussé le plus loin l'art de la confection des fourrures, où l'on fait les importations les plus considérables comme les plus riches et les plus variées, en un mot où l'on est en mesure de vendre à des prix au niveau de la dureté des temps et de la rareté de l'argent.

Que le lecteur juge par la liste que nous donnons plus bas des avantages offerts au public au magasin du soussigné qui offre en vente :

POUR LES DAMES :

Nouvelles garnitures de Manteaux, de Russie, de Paris et des Etats-Unis.

Patrons les plus nouveaux de manteaux en soie.

Garnitures en Sels de Vison, de Martre, de Loutre, M. Virella et de Loutre de Mer, de Renard Argenté, de Martre Alaska, de Loup de la Mer du Sud, d'Agneau de Perse, de Loutre Piquée, de Loup de Sibirie, d'Opossum, de Castor Piqué, Comprenant Collets, Boas, Mantilles, Casques, Gants et Mitaines, Sachets, Manteaux et Mantilles, Castor Naturel, Castor Piqué, Loup de la Mer du Sud, Agneau de Perse, dont l'élégance et la solidité sont sans rivales.

POUR LES MESSIEURS :

Capots Castor Naturel, Capots Castor Piqué, Capots Agneau de Perse, Capots de Loup de la Mer du Sud, Capots Loutre Naturelle, Capots Loutre Piquée, Capots Chats Sauvages, Capots Loup Sibirie, Capots Loups Astracan, Capots Buffle.

CASQUES, PARDESSUS, GANTS et MITAINES, dans les derniers goûts.

— DE PLUS —

Robes d'une grande richesse pour voitures, Robe d'ours, de Loup Sibirie, Chat Sauvage, Loup Cervier, Caracajon, Renard des Prairies, Robes, Buffles

Mitaines d'Original, Caribou, Traines, Raquettes, Souliers Mous et Souliers Claqués.

Confiant dans le patronage qu'il a toujours reçu du public, le soussigné espère qu'on le lui continuera cette année comme par le passé.

Une visite est respectueusement sollicitée.

J. B. LALIBERTE,

Chapelier et Marchand de Fourrures.

Québec, 23 novembre 1880. 893

Coryzine Pion,

Onguent Valpeau,

Pilules Hépatiques.

LA Coryzine Pion est sous la forme d'une poudre blanche d'un arôme agréable efficace quand on l'emploie pour guérir le Rhume du Cerveau (Coryza) elle doit être prise comme du tabac.

L'Onguent Valpeau est efficace dans le traitement des *Hémorrhoides*, *Dartres*, *Coupures*, *Plaies de toute nature*, etc., etc., tant chez l'homme que chez l'animal.

Les *Pilules Hépatiques* sont les meilleures reconnues elles agissent comme un charme pour faire disparaître la Constipation, les Maladies de la Peau, la Jaunisse, la Dyspepsie, l'Hypochondrie, le Spleen, les excès de bile : faire fonctionner le foie paresseux, etc., etc. Nous avons été nommé le seul agent en Canada pour la vente des remèdes ci-dessus.

LEGER BROUSSEAU,

Prop. du *Courrier du Canada*.

Demandez des circulaires.

Québec, 27 novembre 1879. 900

Poisson ! Poisson !

100 BANILS MORUE No 1.
100 MORUE No 2.
100 GRANDE MORUE.

Morue en Drafts.